République française
Liberté – Égalité – Fraternité

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Procès-verbal

Conseil Municipal
jeudi 30 juillet 2026

Convocation:
23 juillet 2026

Affichage:
23 juillet 2026

Conseillers:
- en exercice: 15
- présents: 11
- votants: 13

L'an deux mille vingt-six, le 30 Juillet à 20 heures 15, le Conseil municipal s'est réuni:
- légalement convoqué par Mme Poirier Linda, Maire,
- à la mairie, en salle de réunion
- sous la présidence de Mme Poirier Linda, Maire.

Présents:

Mme Claire Pasquier	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Linda Poirier
M. Philippe Legouet	Mme Marie-Claude Danet-Boulay	M. Emmanuel Filisetti
M Jérôme Renou	Mme Lily Delaplanche	M Anthony Bolival
M Guillaume Rozel		M. Guénolé Legagneux

Absents excusés:
Mme Laurence Dunand donne pouvoir à Mme Linda Poirier
M Thomas Pattyn donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
Mme Anaïs Rousseau
Mme Noémie Ragot

Secrétaire de séance: Guénolé Legagneux

Ordre du jour :

1. France réseau : installation poste
2. Caniroute renouvellement
3. Dispositif aide EDF- école
4. Système vidéo surveillance
5. Etude devis électroménager commune
6. Parking Méz'Asso et école : Présentation devis
7. Parc : devis installation jeux
8. Validation visuel panneaux de signalisation
9. Questions diverses

Approbation du PV de la séance précédente :

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026 est adopté à

Contre : Abstention : Pour : 13

Ajout de points supplémentaires

Il est proposé au conseil municipale l'ajout de trois points supplémentaires :

L'accord de subventions suite à trois nouvelles demandes

Le recrutement du nouvel agent communal

Mise à jour devis route de chapeau

Après en avoir débattu, le conseil décide de valider la demande.

Contre : Abstention : Pour : 13

1. France Réseau : installation poste

La société France Réseau déploie des armoires de régulation visant à stabiliser le réseau électrique basse tension.

Concrètement, ces installations absorbent les surplus d'énergie (notamment issus des énergies renouvelables) pour les réinjecter lors des pics de consommation.

Ce dispositif permet de soulager le réseau et d'éviter des coupures ou des baisses de tension sur le territoire.

Concernant l'aspect technique et l'implantation, le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Emprise au sol : Une surface très compacte d'environ 20 m². L'installation se compose de deux dalles de 6 m² sur lesquelles reposent les armoires (d'une hauteur de 2,5m), ainsi que de deux petits coffrets de raccordement. Un exemple de visuel de ce type d'installation est présenté en annexe.
- Localisation : À la suite des analyses techniques, nous avons identifié un secteur à haut potentiel sur votre commune, situé sur la parcelle D0213, à proximité immédiate du poste de transformation ENEDIS existant (côté EST de la parcelle et non OUEST vers le cimetière par exemple).
- Modalités : Cette occupation ferait l'objet d'une convention d'occupation ou d'un bail, représentant un revenu annuel pour la commune (environ 500 euros à titre indicatif).

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide le projet sous réserve que l'emplacement soit revu afin de ne pas être dans le champ de vision ni de bloquer l'accessibilité des jardins situés en bordure de la parcelle. Ce nouvel emplacement devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Contre : Abstention : 1 Pour : 12

2. Caniroute

La commune a conventionné avec Caniroute en 2025 ; le prestataire nous a transmis le renouvellement de la convention de septembre 2026 à septembre 2027.

L'article L. 211-24 du CRPM prévoit que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale

apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants jusqu'au terme du délai règlementaire de huit jours définis aux articles L.211-25 & 26 du CRPM.

Le maire doit prendre toutes les dispositions de nature à permettre une prise en charge rapide de tout animal errant et accidenté ou en dehors des heures d'ouverture de la fourrière ou du lieu de dépôt désigné. Il peut à ce titre passer des conventions avec des cabinets vétérinaires pour assurer la prise en charge de ces animaux et rechercher et contacter les propriétaires d'animaux identifiés (art. R.211-11 du CRPM).

Une consultation auprès des autres mairies du secteur a été demandée et les éléments sont recueillis dans le tableau, en annexe.

SUJET AJOURNE, réfléchir à convention avec fourrière du Mans

Contre : Abstention : Pour :

3. Travaux dispositif de rafraîchissement site scolaire - Dispositif d'aide EDF pour établissement scolaire et lieu d'accueil des enfants

Compte tenu de la canicule vécue cette années et des risques accrus que ces épisodes de forte chaleur se reproduisent plus fréquemment, il est nécessaire d'envisage des travaux sur le site scolaire.

En effet, celui-ci n'est pas adapté pour faire face à ces situations.

Points faibles :

- Cour goudronnée sans ombre = emmagasinement de la chaleur
- Volets roulants ne permettant pas de ventiler la nuit
- Grandes ouvertures orientées sud-est sans ombre
- Vélux sans volet dans bureau des profs et WC
- Absence de végétalisation dans la cour
- Système de chauffage au gaz
- Isolations plafond Bâtiment « 3éme classe » à revoir

Points forts :

- Isolation des combles récentes sur le bâtiment principal
- Bibliothèque avec peu de fenêtres et en partie « enterrée »
- Bâtiment « 3éme classe » avec petites ouvertures

Plusieurs actions facile a mettre en œuvre peuvent être menées :

- Installation d'une casquette végétalisée sur façade sud-est avec brumisateur = cout estimé à 5000€ TTC
- Installation de films solaire sur vélux = cout estimé à 50€ TTC
- Installation de PAC AIR-AIR permettant de chauffer et climatiser les locaux. Nous ferions ainsi d'une pierre deux coups en remplaçant le système de chauffage actuellement en

place par une solutions plus économique = cout estimé à 10 000 € TTC pour l'ensemble du site scolaire.

- Végétalisation de la cour : plantation de 2 arbres type murier platane + massif au pied = 5000€

De plus, pour permettre au site scolaire d'accueillir les enfants dans des conditions adaptées Face à la multiplication des vagues de chaleur, EDF met en place un dispositif de solution durable permettant de bénéficier d'une prime forfaitaire de 10000 € pour l'installation d'un système actif de rafraichissement (ex pompe à chaleur réversible) et adossé au programme EduRenov de la Banque des Territoires.

EDF déploie également jusqu'au 30 septembre 2026 un dispositif de remboursement de matériel de rafraichissement « dispositif été 2026 », jusqu'à 400 € par équipement dans la limite de 10 équipements par établissement pour des équipement de type ventilateur, brasseur d'air, brumisateur, climatiseur

Enfin, le fond vert pourrait également être sollicité pour la végétalisation de la cour.

Ce dernier dispositif est simple car la facture suffit en preuve d'achat.

Après en avoir débattu, le conseil souhaite avoir un devis d'un professionnel plombier chauffagiste. Le conseil autorise Mme le maire à préparer les chiffrages relatifs à la végétalisation de la cour et à déposer les demandes de subventions relatives à ce projet.

Contre : Abstention : Pour : 13

4. Système vidéo surveillance

Suite aux dégradations répétées sur la commune, nous envisageons l'installation de caméras de surveillance.

La réglementation sur l'usage de la vidéoprotection est régi par les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et L.613-13 du code de la sécurité intérieure et par le décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996. Les conditions d'application de ces textes sont explicitées par les circulaires : INTD9600124C du 22 octobre 1996, INTD0600096C du 26 octobre 2006 et INTK0930018J du 2 février 2009.

Le texte a été joint au document préparatoire.

En résumé, nous obligations sont les suivantes ;

- **Justifier le projet** : Les caméras doivent répondre à un objectif légal, par exemple :
 - prévention des atteintes aux personnes et aux biens ;
 - protection des bâtiments publics ;
 - prévention des actes de terrorisme ;
 - régulation de certains espaces particulièrement exposés.

 Leur installation doit être **nécessaire et proportionnée**. Il ne s'agit pas de filmer « au cas où ».
- **Obtenir une autorisation préfectorale**
 - Avant toute mise en service, vous devez déposer un dossier auprès de la préfecture.

- La commission départementale de vidéoprotection donne un avis, puis le préfet décide.
- L'autorisation est valable **5 ans**, renouvelable.

- **Respecter la vie privée**
 Les caméras ne doivent pas filmer :
 - l'intérieur des logements ;
 - les fenêtres ou balcons des habitations ;
 - les espaces privés voisins.
 Si nécessaire, des **zones de masquage** doivent être configurées.
- **Informer le public**
 Vous devez installer des panneaux visibles indiquant notamment :
 - que la zone est placée sous vidéoprotection ;
 - l'identité du responsable du traitement (la commune) ;
 - la finalité du dispositif ;
 - les droits des personnes filmées et la manière de les exercer.
- **Limiter l'accès aux images**
 - Seules les personnes individuellement habilitées peuvent consulter les images.
 - Les accès doivent être sécurisés et tracés.
- **Limiter la durée de conservation**
 - Les images sont généralement conservées **au maximum un mois**, sauf si elles sont extraites dans le cadre d'une enquête judiciaire ou administrative.
- **Respecter les obligations RGPD**

 Les sites à placer sous vidéosurveillance seraient les suivants :

 Parking école / toilettes publiques = 1 caméra

 Parc de loisir = 2 caméras

 Buvettes / atelier = 2 caméras

 Jardin des prés verts = 1 caméra

 Selon les prix observés sur les sites de vente en ligne, un pack de 8 caméras avoisinerait les 600€-800€ TTC + abonnement carte SIM = 2€ / carte soit un cout de fonctionnement de 192€ TTC à l'année

Après en avoir débattu, le conseil décide de poursuivre la démarche de mise sous vidéosurveillance des sites cités précédemment et autorise Mme le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Contre : Abstention : Pour : 13

5. Etude devis électroménager commune

Suite à la finalisation du projet Méz'Asso et à la rénovation des buvettes, il est nécessaire d'acheter de nouveaux équipements électroménagers.

Les devis vous ont été transmis.

		Super U		Cdiscount		Cdiscount		But	
	quantité	modèle proposé	Total	modèle proposé	Total	modèle proposé	Total	modèle proposé	Total
lave vaisselle	1	Whirlpool 14 couverts inox	399,99	gedtech 14 couverts	259,99	beko 14 couv	319,99	beko 14 couv	479,99
frigo mez'asso	1	Curtiss 1 porte + freezer	269,99	frigelux 211L	239,99	beko 306L	399,99	vedette 334L	409,99
3 frigos buvette	3	1 porte 235 BE Cytech	689,97	frigelux 211L	719,97	frigelux 211L	749,97	far 238L	719,97
plaque induction	1	bosch	372	continental 4 feux	109,99	indesit 4 zones	191,99	indesit	159,99
hotte	1	candy	86,59	hotte firegas	89,99	hotte firegas	89,99	aya	70
four pyrolyse	1	Whirlpool	419	daewoo	199,99	beko	234,54	signature	269,99
aspirateur	1	severin	79,99	karcher	59,99	rowenta	98	rowenta	99,99
micro-onde	1	Curtiss	49,99	tecnolec	39	tecnolec	39	hisens	69,99
bouilloire	1	U	20,99	royal swiss	11,9	royal swiss	11,9	signature	14,99
TOTAL			2388,51		1730,81		2135,37		2294,9
Remise		5% sur produits magasin	75,92			frais livraison	85	iable selon produ	
total devis			2312,59		1730,81		2220,37		2294,9

Après en avoir débattu, le conseil décide de valider l'offre Super U et autorise Mme le Maire a effectuer les achats d'électroménager.

Contre : Abstention : 1 Pour : 12

6. Parking Méz'Asso et école : Présentation devis

Suite au conseil municipal du /06/2026, un devis a été sollicité auprès de Thomas Vélo terrassement.

Il vous est présenté en pièce jointe.

SUJET AJOURNE, Devis non reçu

Après en avoir débattu, le conseil décide de

Contre : Abstention : Pour :

7. Parc : devis installation jeux

Dans l'optique d'installer les jeux pour enfants, plusieurs devis ont été sollicités :

Terrassement et installation : SARL Lebreton reçu juste avant conseil

Copeaux de bois pour sol amortissant

	fibre verte	gueule de bois	bois énergie du maine
coppeaux de bois	79,6 €/m3	77,88€/m3	36€/m3
quantité	45	45	45
total	3 582,00 €	3 504,60 €	1 620,00 €

Mise en service.

	soleus	sport test
mise en service	318 € / TTC	681,60 € / TTC

Les devis vous ont été transmis avec le document préparatoire.

Réalisation prévue

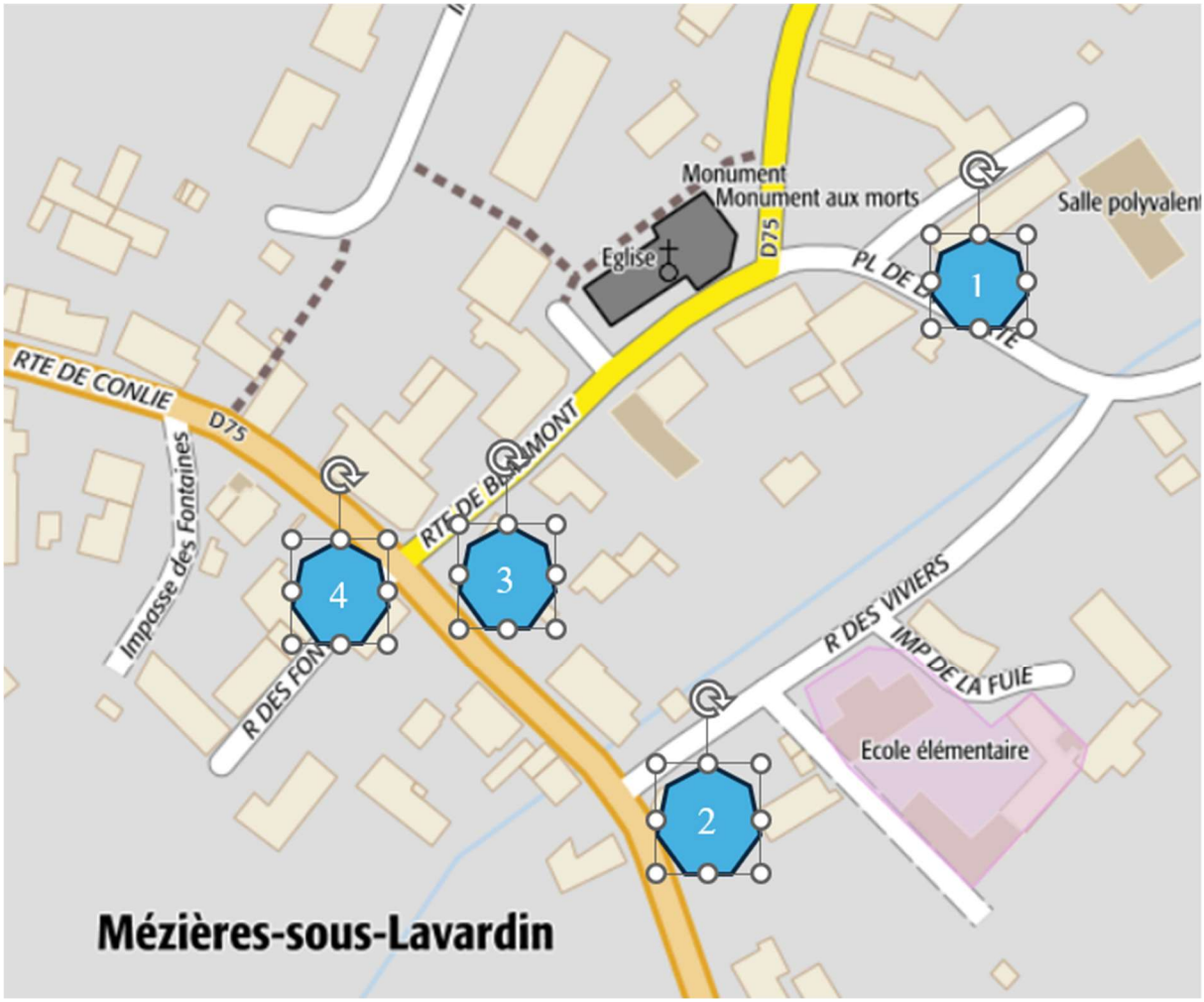
Après en avoir débattu, une ré-étude du devis de terrassement est demandée. Les devis Soleus et Bois énergie du Maine sont validés.

Contre : Abstention : Pour : 13

8. Validation visuel panneaux de signalisation

Les visuels définitifs des panneaux d'orientation du village vous ont été transmis avec le document préparatoire.

Pour mémoire, les emplacements prévus sont les suivants.



Ils feront une taille de 900*1200 ou 450*600.

Le tarif d'un panneau est de 80€ PC et nous avons besoin de 6 panneaux soit 480€

Il faut retravailler le panneau 3 et enlever l'église.

Il faut diminuer la taille du panneau 2.

Il faut mettre le panneau 4 à l'intersection du cimetière quand on vient de Conlie. Indiquer cimetière et centre bourg.

Après en avoir débattu, le conseil décide de valider l'achat des panneaux après l'application des modifications demandées.

Contre : Abstention : Pour : 13

9. Demandes de Subventions

Trois nouvelles demandes de subvention ont été reçues de la part de :

L'association des parents d'élève,

le FSE du collège de Conlie

de l'association « Terroir Mézièrois ».

Le conseil décide de maintenir les montants des subventions 2025 pour l'association 2000 Pattes (350€) et le FSE du collège de Conlie (700€).

Le conseil décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3000€ pour l'association « Terroir Mézièrois »

Contre : Abstention : Pour : 13

10. Remplacement agent communal

Suite à l'annonce diffusée sur les réseaux pour un poste d'agent communal remplaçant, 8 CV ont été reçus et deux candidats, correspondant au profil recherché, ont été rencontrés.

Les CV vous ont été transmis avec le document préparatoire.
Après en avoir débattu, le conseil décide de valider le deuxième CV reçu et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Contre : Abstention : 3 Pour : 10

11. MAJ Devis route de chapeau

Suite à la validation du devis Eiffage, pour les travaux route de Chapeau, nous avons constaté que

les travaux prévus n'étaient pas suffisants.

Une modification du devis a été demandée.

- Rabotage et reprofilage de la route sur toute la largeur
- Enduit tri-couche.

Ancien devis = 18129.31 € HT

Nouveau devis = 19478.36 € HT

Un surcout de 1349.05 € est lié à ces modifications.

Après en avoir débattu, le CM valide la mise à jour du devis.

Contre : Abstention : Pour : 13

12. Questions diverses

- **Françoise** : départ en retraite ; prévoir lancement candidature
- **Argent de poche août** : chef de chantier = Thomas Pattyn
- **Location de garage Chanteloup** : Dans l'attente de l'installation de l'électricité à l'atelier, la location est conservée jusqu'au 30 septembre 2026
- **Retour sondage commerce**
- **CMJ**
- **Atelier équilibre**

Prochaine date : 24/09/2026

Fin de la séance à 23h31

La présidente de séance: Linda Poirier Le secrétaire de séance: